

BOUCHE PORES ULANO N°60

Solution hydrosoluble destinée à retoucher les écrans de mailles fines à moyennes

Le Bouche pores ULANO N°60 peut être utilisé prêt à l'emploi ou dilué avec un peu d'eau pour des retouches, si nécessaire. Il peut être utilisé dans des pièces non ventilées puisqu'il ne contient aucun solvant organique. Recommandé pour être utilisé sur tous les tissus, avec tous types d'émulsions. A utiliser seulement avec les encres non aqueuses.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION :

Pour les émulsions directs & Films Directs CDF Vision ou LEXAR :

Versez un peu du Bouche-Pores ULANO N° 60 sur le bord du pochoir entièrement développé et séché du côté impression. Si nécessaire, faites le pénétrer à l'intérieur du tissu, en utilisant une spatule. Si besoin, appliquez une deuxième couche « de renfort » du côté racle de l'écran.

Pour le système indirect :

Pour un meilleur résultat et une forte adhésion entre le pochoir et le Bouche Pores, versez le Bouche Pores ULANO N° 60 suivant les instructions ci-dessous, lorsque l'écran est sec mais avant que le film soit quant à lui complètement sec.

Appliquez le Bouche Pore du côté impression de l'écran, tout autour du film déposé. Laissez le pochoir et le Bouche Pore N° 60 sécher complètement avant l'impression.

Pour des retouches :

Utilisez le Bouche Pore ULANO N° 60 prêt à l'emploi ou dilué avec de l'eau en l'appliquant à l'aide d'une brosse ou un pinceau.

Pour l'enlever :

Après avoir retiré l'encre mais avant le dégravage du pochoir, nettoyez l'écran à l'eau.

CONDITIONNEMENT :

Bidon de 1gallon soit 3,79L

CONSERVATION :

2 ans dans son emballage d'origine, à 68°F (20°C)

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Fiche de sécurité disponible sur simple demande.

RESERVE DE GARANTIE :

Bien que les données figurant dans cette notice aient été établies après des tests minutieux, elles sont fournies à titre indicatif ; Aucune responsabilité ne pourra en dériver pour la firme VFP étant entendu que nous vous conseillons d'effectuer des essais préalables avant tout tirage commercial.

Aucun vendeur, représentant ou agent n'a le droit de donner une garantie ou une assurance quelconque, qui serait en contradiction avec ce qui est dit ci-dessus.